



---

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 27 novembre 2023 tenue à la salle du Conseil Municipal

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Julien RONZIER, Maire, à la suite de la convocation adressée le vingt et un novembre deux mille vingt-trois.

### **ETAIENT PRESENTS :**

RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, POYET Manon, SOUBEYRAND Daniel, POYET Mathieu, DAMEZET Jérôme, FAURE Sophie, QUATRESOUS Christian, BOUTTE Thérèse, DUMAS Jean-Marc

**ABSENTS EXCUSES** : DETHY Annie donne pouvoir à DUMAS Jean-Marc,

Monsieur DAMEZET Jérôme est élu secrétaire de séance

En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	9 + 1 pouvoir

# Ordre du Jour

- Approbation du dernier compte-rendu
- **Bâtiments**
  - Choix des entreprises pour la salle des fêtes
- **Finances**
  - DM pour le versement à l'ADMR
  - Demande de subvention pour l'aire de jeux
  - Convention pour la bibliothèque
  - Décision du maire
- **Agents communaux**
  - Prime pouvoir d'achat
  - Convention pôle santé au travail avec le CDG42
- **Voirie**
  - Avenant à la convention de LFA
- **Divers**
  - Chats errants
  - Table d'orientation

**Approbation du procès-verbal du 9 octobre 2023 à l'unanimité des membres présents.**

Monsieur le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour, la prime pour les astreintes des agents et la prise en charge du déménagement et du loyer de Monsieur LOUBEIX pendant les travaux de la salle des fêtes. Les demandes sont validées par l'ensemble des membres du conseil.

<b>Bâtiments</b>
------------------

- **Choix des entreprises pour la salle des fêtes**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des propositions des entreprises pour la rénovation de la salle des fêtes, bibliothèque et salle d'activités :

LOTS	ENTREPRISES	Montant HT	T.V.A. 20 %	MONTANT T.T.C.	
Lot 01	MAÇONNERIE	POTEL ORAIN	188 552,63	37 710,53	226 263,16
Lot 02	CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	JM CHARPENTE	37 199,90	7 439,98	44 639,88
Lot 03	MENUISERIE ALUMINIUM	BAMM	57 400,00	11 480,00	68 880,00
Lot 04	MÉTALLERIE	ROZIERE	24 007,06	4 801,41	28 808,47
Lot 05	MENUISERIE BOIS	M2D	27 500,00	5 500,00	33 000,00
Lot 06	CARRELAGE FAÏENCE	ARCHIMBAUD	29 357,84	5 871,57	35 229,41
Lot 07	SOL MINCE	RHONIBAT	12 896,02	2 579,20	15 475,22
Lot 08	PLATRIERIE PEINTURE	MARRET BOUCHET	75 199,87	15 039,97	90 239,84
Lot 09	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	FOREZ ENERGIES	86 758,65	17 351,73	104 110,38
Lot 10	ÉLECTRICITÉ COURANTS FAIBLES	COEHLO	76 977,85	15 395,57	92 373,42
Estimation de l'opération			615 849,82	123 169,96	739 019,78

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 + 1 pouvoir

- **Prise en charge loyer de Mr Loubeix**

Monsieur le Maire explique qu'il faut reloger Mr Loubeix le temps des travaux. Monsieur le Maire explique que son loyer actuel ne lui sera pas facturé (montant de 324.82€ par mois) pendant la durée des travaux.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge le loyer du nouveau logement à hauteur de 500€ par mois et si besoin le déménagement et le réaménagement du locataire.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 + 1 pouvoir

## Finances

- **DM pour le versement à l'ADMR**

Monsieur le Maire présente la décision modificatif n°4 pour le versement de la participation de la commune à l'ADMR.

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
C/626 Frais postaux	2€	
C/65748 subvention ADMR		2€

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 + 1 pouvoir

- **Demande de subvention pour l'aire de jeux**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place une aire de jeux dans le jardin public car il n'y a plus rien depuis au moins 2019. L'entreprise Qualité City nous a transmis 3 propositions pour des aires de jeux inclusifs.

1<sup>er</sup> devis pour un montant de 57 425.89€ HT

2<sup>eme</sup> devis pour un montant de 51 932.73€ HT

3<sup>eme</sup> devis pour un montant de 49 145.58€ HT

Après un vote à main levée c'est le devis n°3 qui a été sélectionné pour un montant de 49 145.58€ HT.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention au Département de la Loire sur l'enveloppe solidarité, à la Région au titre des aires de jeux inclusifs et auprès de Loire Forez.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 + 1 pouvoir

- **Convention avec la bibliothèque**

Monsieur le Maire, donne lecture du renouvellement de la convention que nous avons avec le Département de la Loire. Cette nouvelle convention prendra fin au 31 décembre 2027.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 + 1 pouvoir

- **Décision du maire**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2023-15 en date du 27 mars 2023 portant sur la fongibilité des crédits qui lui permet de prendre sous forme de décisions des modifications budgétaires de chapitre à chapitre tout en respectant les enveloppes disponibles de fongibilité.

Numéro	Objet de la décision
N° 2023-04	Constitution de provision pour créances douteuses pour 1 000€

N° 2023-05	M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit du chapitre 16 au chapitre 204 pour un montant de 53€
------------	---

## Agents communaux

- **Prime pouvoir d'achat**

Considérant que le montant de cette prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents publics dans le respect des plafonds définis réglementairement ;

Le Maire propose, afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat.

La présente prime peut être attribuée aux agents fonctionnaires titulaires.

Après un tour de table le montant maximum ne sera pas versé aux agents. Le Conseil propose un montant identique à chaque agent de la commune soit 350€.

**Après avoir délibéré à 8 voix pour et 2 voix contre (BOUTTE Thérèse, POYET Mathieu), le conseil décide :**

- que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents remplissant les conditions réglementaires, et selon les modalités ci-dessus
- qu'un arrêté individuel sera pris par agent

- **Convention pôle santé au travail avec le CDG42**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention pôle santé au travail avec le CDG42 avec un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour une durée de 3ans. Dans le principe le Conseil est favorable. Cette convention sera représentée au prochain conseil de janvier 2024 avec les tarifs du CDG42.

- **Astreinte pour les agents**

Monsieur le Maire explique qu'il serait bon de mettre en place des astreintes pour les agents surtout en période hivernale pour le déneigement de la commune.

Il est proposé de mettre une astreinte d'exploitation à la semaine à l'agent technique une fois par mois et sur la période de novembre à mars environ en fonction du temps.

Le montant de l'astreinte sera de 159.20€ par mois. Il est fixé par décret.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 + 1 pouvoir

#### Voirie

Monsieur le Maire présente l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition du service de la commune auprès de Loire Forez Agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 + 1 pouvoir

#### Divers

- **Chats errants**

La commune a fait l'achat d'un détecteur de puces pour les chats et les chiens errants sur la commune.

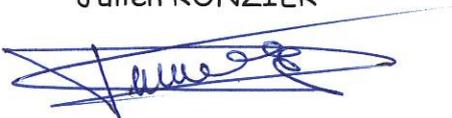
Une campagne sera mise en place sur 2024 pour les chats errants pour la stérilisation avec une association d'animaux.

- **ADTHF**

L'ADTHF nous propose l'achat d'une table d'orientation, le conseil est favorable sous réserve du prix.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 21h30.

Le Maire,  
Julien RONZIER



Le Secrétaire de séance,  
Jérôme DAMEZET

